



GUIDE DU BILAN DE COMPÉTENCES

*Tout ce que vous devez savoir
avant, pendant et après votre bilan*

Émilie Gillet - Coach des Transitions Professionnelles et Praticienne en Bilan de Compétences

Cabinet A2O - 140, rue de Lors - 87380 GLANGES

06.64.98.10.78 - emilie.gillet@a2o-limousin.fr - www.a2o-limousin.fr

Version : GBC-BC.V1.09/26 Établi le : 15 septembre 2026

Vous envisagez un bilan de compétences ?

Un mot d'Émilie Gillet

Ce guide est fait pour vous.

Un bilan de compétences, c'est choisir de prendre du recul sur son parcours, d'aller à la rencontre de soi-même, de ses forces et de ses envies. C'est une démarche exigeante, qui demande du temps et de l'engagement - et c'est précisément ce qui en fait la richesse.

Ce guide vous donne toutes les informations nécessaires pour comprendre le cadre légal, la façon dont nous travaillerons ensemble, vos droits et vos obligations, ainsi que les outils et méthodes que j'utilise.

L'entretien préalable - gratuit et sans engagement - sera l'occasion d'affiner ensemble si cette démarche correspond à votre situation et à vos besoins.

Je reste disponible à tout moment pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à me contacter par téléphone ou par mail.

Le Cabinet A2O

Qui sommes-nous ?

Le Cabinet A2O (Accompagnement - Avenir - Orientation) est un cabinet indépendant spécialisé dans l'accompagnement des personnes en transition professionnelle.

Émilie Gillet, fondatrice du cabinet, intervient en tant que Coach des Transitions Professionnelles et Praticienne en Bilan de Compétences. Forte de plus de 15 ans d'expérience dans les contextes de santé au travail, elle accompagne les personnes qui souhaitent reprendre la main sur leur vie professionnelle : après un burn-out, un arrêt maladie, une rupture de parcours ou tout simplement un besoin d'évolution.

Nos coordonnées

Adresse : 140, rue de Lors - 87380 GLANGES

Téléphone : 06.64.98.10.78

Courriel : emilie.gillet@a2o-limousin.fr

Site web : www.a2o-limousin.fr

Identifiants

SIRET : 810.633.156.00015

NDA : 75870196287

Assureur : BPCE IARD - Police n° 187086910Q

Certification : Qualiopi (voir p. suivantes)

1 - Cadre légal du bilan de compétences

CLBC.V2.12/24

Le bilan de compétences est une action de formation professionnelle encadrée par la loi. Il est défini et règlementé par le Code du Travail.

Définition légale

Selon l'article L.6313-4 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Les trois phases obligatoires

Conformément aux articles R.6313-4 à R.6313-8 du Code du Travail, votre bilan comprend trois phases :

Phase préliminaire	Phase d'investigation	Phase de conclusion
<i>Analyse de votre demande et de vos besoins</i>	<i>Exploration de vos compétences, aptitudes et motivations</i>	<i>Appropriation des résultats et définition de votre projet</i>

La durée totale du bilan ne peut excéder 24 heures d'entretiens individuels (art. R.6313-7). Elle est adaptée à votre situation et précisée dans votre contrat.

Vos droits en tant que bénéficiaire

- Le bilan est réalisé avec votre consentement explicite et votre engagement volontaire.
- Les résultats du bilan sont confidentiels : ils ne peuvent être communiqués à un tiers (y compris votre employeur) sans votre accord écrit.
- Le document de synthèse vous appartient exclusivement.
- Vous bénéficiez d'un droit de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat (art. L.6353-3 du Code du Travail).
- En cas de financement par votre employeur, seule la réalisation ou non du bilan peut lui être communiquée.

Suivi post-bilan

A l'issue de votre bilan, deux entretiens de suivi vous sont proposés : à trois mois et à six mois, afin de faire le point sur l'avancement de votre projet professionnel. Ces entretiens sont inclus dans votre contrat.

2 - Charte éthique et déontologique

CED.V2.12/24

En tant que praticienne certifiée, je m'engage vis-à-vis de chaque bénéficiaire à respecter les principes déontologiques suivants.

Respect de la personne

Je vous accompagne sans jugement, dans une posture de plein respect de votre personne, de vos valeurs, de vos choix et de votre rythme. Vous êtes l'acteur principal de votre bilan.

Confidentialité absolue

Tout ce que vous partagez dans le cadre du bilan reste strictement confidentiel. Aucune information ne peut être transmise à un tiers sans votre accord écrit et express.

Neutralité et objectivité

Mon rôle est de vous aider à explorer et à analyser, non de vous orienter vers une solution prédéterminée. Je vous accompagne dans votre propre cheminement, en évitant toute influence ou projection.

Indépendance professionnelle

Je n'ai aucun lien avec des employeurs, des organismes de formation ou des prestataires qui pourraient influencer les résultats de votre bilan. Mes recommandations ne sont guidées que par votre intérêt.

Compétence et formation continue

Je maintiens à jour mes compétences professionnelles et méthodologiques, et réalise régulièrement des formations et supervisions de ma pratique.

Transparence

Je vous informe clairement de mes méthodes, de mes outils et de leur finalité. Vous pouvez à tout moment me poser des questions sur le déroulement du bilan.

Ces engagements s'inscrivent dans le cadre du Code de déontologie des Praticiens en Bilan de Compétences et des référentiels Qualiopi.

3 - Les différents types de bilans

FTBC.V1.05/23

Chaque bilan de compétences est unique car adapté à la situation et aux besoins de chaque bénéficiaire. Trois types de bilans sont proposés au Cabinet A2O :

Bilan de réorientation	Vous souhaitez changer de métier, de secteur ou de mode d'activité. Votre projet professionnel n'est pas encore défini ou est encore flou. Ce bilan vous aide à identifier des pistes cohérentes avec votre profil, vos compétences et vos aspirations. <i>A qui s'adresse-t-il ? Aux personnes qui souhaitent tourner une page et explorer un nouveau cap - après un arrêt maladie, un burn-out, une reconversion subie ou choisie.</i>
Bilan d'évolution	Vous souhaitez progresser dans votre vie professionnelle actuelle, prendre des responsabilités supplémentaires, ou valider une orientation de carrière déjà envisagée. Ce bilan vous aide à clarifier vos atouts et à planifier vos prochaines étapes. <i>A qui s'adresse-t-il ? Aux professionnels en poste qui cherchent à évoluer, à se repositionner ou à se valoriser davantage.</i>
Bilan de vérification de projet	Vous avez déjà une idée de reconversion, de projet professionnel ou de création d'activité. Ce bilan vous permet de tester la solidité de ce projet, d'identifier les compétences à développer et les étapes à franchir pour le concrétiser. <i>A qui s'adresse-t-il ? Aux personnes qui ont déjà une piste mais souhaitent la consolider avant de s'engager.</i>

Le type de bilan le mieux adapté à votre situation est déterminé lors de l'entretien préalable et peut évoluer au fil de la phase préliminaire.

4 - Fiche pédagogique

FP.V2.12/24

Objectifs généraux

- Faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations professionnelles et personnelles.
- Explorer des pistes professionnelles cohérentes avec son profil et/ou votre état de santé.
- Construire ou consolider un projet professionnel réaliste et épanouissant.
- Identifier les étapes et ressources nécessaires pour concrétiser ce projet.

Modalités pratiques

Durée	Jusqu'à 24 heures non consécutives, dont au moins 50% en entretiens individuels avec la praticienne. La durée réelle est adaptée à votre situation et précisée dans votre contrat.
Rythme	1 séance par semaine, de 1h à 2h30 chacune selon les phases. Un planning prévisionnel vous est remis avec votre contrat, pour validation et signature.
Modalités	En présentiel (sur rendez-vous) ou à distance via Microsoft Teams. Un lien de connexion permanent vous est communiqué avant le début du bilan.
Suivi	Deux entretiens de suivi à 3 et 6 mois après la fin du bilan, inclus dans votre forfait.

Méthodes et outils pédagogiques

Le bilan de compétences au Cabinet A2O s'appuie sur une approche globale, alliant outils d'exploration, d'évaluation et de construction de projet :

- Entretiens individuels en coaching professionnel (écoute active, questionnement, reformulation).
- Analyse des drivers, ancrs de carrière, besoins fondamentaux...
- Tests et questionnaires d'aptitudes, de personnalité et d'intérêts professionnels (Holland RIASEC, Profil Pro 2).
- Analyse du parcours professionnel et personnel (biographie professionnelle, carte des compétences).
- Recherche documentaire sur les métiers, les secteurs d'activité, les formations (enquêtes métiers, fiches ROME...).
- Exploration concrète par des "enquêtes terrain" auprès de professionnels des domaines envisagés.
- Élaboration d'un plan d'action personnalisé.

Livrables

- Un document de synthèse écrit, remis en fin de bilan, récapitulant les compétences identifiées, les pistes explorées et le(s) projet(s) retenus, accompagnés d'un plan d'action.
- Un espace personnel sur Notion, support de travail tout au long du bilan (fiches, questionnaires, tableaux de compétences).
- L'accès à des ressources documentaires sur les métiers et les formations.

Niveau prérequis

Aucun niveau de formation préalable n'est requis. La maîtrise de la langue française est nécessaire pour bénéficier pleinement de l'accompagnement. Le Cabinet A2O s'engage à adapter ses modalités aux personnes reconnues BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés).

5 - Règlement intérieur

Droits et obligations de chacun

Vos engagements en tant que bénéficiaire

- Vous vous engagez dans la démarche de façon volontaire et active.
- Vous vous présentez aux séances aux horaires convenus. En cas d'empêchement, vous prévenez la praticienne au moins 48 heures à l'avance.
- Vous respectez la confiance établie dans le cadre du bilan et la confidentialité partagée.
- Vous fournissez les informations et documents nécessaires au bon déroulement du bilan (CV, fiches de poste, etc.) avec sincérité.
- Vous vous acquittez des frais dans les conditions prévues au contrat.
- Vous remplissez les questionnaires de satisfaction à l'issue du bilan et six mois après.

Nos engagements envers vous

- Nous respectons la confidentialité absolue des informations que vous nous communiquez.
- Nous vous adressons ce guide avec votre proposition de bilan de compétences. Si vous décidez de vous engager, vous recevrez votre contrat, vos conditions générales de vente, un accord de consentement, votre planning prévisionnel et un formulaire de rétractation.
- Nous adaptons notre accompagnement à vos besoins et à votre rythme tout au long de la prestation.
- Nous vous informons sans délai de tout changement susceptible d'affecter le déroulement de votre bilan.
- Nous tenons un relevé de présence pour chaque séance.
- Nous vous remettons un document de synthèse en fin de bilan.

Absences et annulations

Toute séance annulée moins de 48 heures avant son heure prévue (hors cas de force majeure justifiée) pourra être facturée. Le report d'une séance est possible dans la limite de deux reports par contrat, sans frais supplémentaires. En cas de force majeure (accident, maladie grave, deuil), un traitement spécifique et bienveillant sera appliqué, sur production d'un justificatif si nécessaire.

Comportement et respect mutuel

Le Cabinet A2O s'engage à traiter chaque bénéficiaire avec respect, bienveillance et sans discrimination. En retour, le bénéficiaire s'engage à adopter une attitude respectueuse envers la praticienne. En cas de comportement incompatible avec le bon déroulement de l'accompagnement, le prestataire se réserve le droit de mettre fin au contrat selon les conditions prévues aux CGV.

Discipline

Le bénéficiaire s'engage à respecter les règles de bon déroulement de l'accompagnement, qui contribuent à la qualité et à l'efficacité du bilan pour chacun.

- Ponctualité : se présenter ou se connecter à l'heure convenue. En cas de retard prévisible, en informer la praticienne dans les meilleurs délais.
- Créer les conditions favorables à la concentration lors des séances à distance : lieu calme et confidentiel, connexion internet stable, notifications des appareils désactivées.
- S'impliquer activement dans les exercices et travaux demandés entre les séances ; ceux-ci constituent un levier essentiel de la réussite du bilan.
- Ne pas enregistrer les séances sans l'accord explicite et écrit de la praticienne.
- Utiliser les espaces numériques partagés (espace Notion, messagerie) de façon appropriée et dans le respect du cadre défini.

Sanctions applicables en cas de manquement

En cas de non-respect répété ou grave des engagements pris, les mesures suivantes peuvent être appliquées de façon progressive et proportionnée, dans un esprit de bienveillance et de dialogue.

1. Rappel oral bienveillant - signalé lors de la séance suivante ou par échange téléphonique.
2. Rappel écrit - adressé par courriel, avec demande de réengagement formel.
3. Suspension provisoire de l'accompagnement ou résiliation du contrat - en cas de manquements répétés ou d'un comportement incompatible avec le déroulement serein du bilan, dans les conditions prévues aux Conditions Générales de Vente.

Trois absences non justifiées consécutives, sans prise de contact de la part du bénéficiaire, pourront entraîner la résiliation du contrat, sans préjudice de la facturation des séances déjà réalisées.

Hygiène et sécurité

Pour les séances en présentiel :

- Le lieu de réception est non-fumeur.
- En cas de maladie contagieuse (grippe, gastro-entérite, Covid-19 ou toute autre affection pouvant être transmise), le bénéficiaire est invité à prévenir la praticienne dès que possible afin de reporter la séance ou de la tenir à distance. La praticienne s'engage à la même démarche.
- Les locaux font l'objet d'un entretien régulier. Le bénéficiaire est invité à les laisser dans l'état dans lequel il les a trouvés.

Pour les séances à distance (Microsoft Teams) :

- Le bénéficiaire s'assure d'être dans un environnement calme, confidentiel et doté d'une connexion internet stable.
- L'usage de la caméra est recommandé lors des séances afin de favoriser la qualité de la relation d'accompagnement.

Protection des données (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de votre bilan sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Elles sont utilisées exclusivement pour la réalisation de votre bilan, la gestion administrative et les obligations légales. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données, exerçable par courriel à emilie.gillet@a2o-limousin.fr.

Réclamations

Toute réclamation concernant le déroulement de votre bilan peut être adressée par courriel à emilie.gillet@a2o-limousin.fr ou par courrier au Cabinet A2O - 140, rue de Lors - 87380 GLANGES. Une réponse vous sera apportée dans un délai de 10 jours ouvrables.

6 - Certification Qualiopi

Votre garantie de qualité

Le Cabinet A2O est certifié Qualiopi pour la catégorie :

"Actions de bilan de compétences" - au titre de l'article L.6316-1 du Code du Travail

Certifié par : Certifopac

(certificat disponible sur simple demande auprès du Cabinet ou téléchargeable sur le site www.a2o-limousin.fr)

Qu'est-ce que Qualiopi ?

Qualiopi est la certification qualité nationale obligatoire pour les organismes de formation et de bilan de compétences souhaitant accueillir des bénéficiaires financés par des fonds publics ou mutualisés (CPF, plan de développement des compétences, financement OPCO...).

Elle atteste que l'organisme respecte le Référentiel National Qualité (RNQ), un cadre exigeant qui garantit :

- la qualité des conditions d'accueil et d'information du bénéficiaire ;
- la rigueur du processus d'accompagnement et des méthodes pédagogiques ;
- l'adaptation de la prestation aux besoins de chaque personne ;
- la compétence et la formation continue du praticien ;
- la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations ;
- la transparence des résultats et de la satisfaction des bénéficiaires.

Ce que cela signifie pour vous

- Votre bilan peut être financé par votre CPF (Compte Personnel de Formation) via la plateforme Mon Compte Formation (www.moncompteformation.gouv.fr).
- Il peut également être pris en charge par votre employeur via un OPCO (Opérateur de Compétences) ou le plan de développement des compétences.
- La certification atteste que la qualité de l'accompagnement reçu a été évaluée et reconnue de façon indépendante.

Financer votre bilan via le CPF

1. Connectez-vous à votre espace sur www.moncompteformation.gouv.fr avec votre numéro de sécurité sociale.
2. Recherchez "Bilan de compétences" et sélectionnez la prestation du Cabinet A2O (ou suivez le lien qui vous aura été communiqué par mail par le Cabinet A2O).
3. Faites votre demande de devis directement depuis la fiche prestation.
4. Le Cabinet A2O vous contactera pour convenir des dates de début et de fin et ainsi pouvoir répondre à votre demande de devis, suivant la proposition commerciale qui vous aura été adressée au préalable à l'issue de l'entretien découverte.
5. Validez la proposition reçue via votre CPF pour confirmer votre inscription en ligne, réglez l'éventuel reste à charge.
6. Une fois l'inscription confirmée, nous vous adresserons votre contrat et ses annexes et nous vous ouvrirons votre espace personnel sur Notion.

Ce guide vous a été transmis avec votre proposition de bilan de compétences du Cabinet A2O. Si vous décidez de vous engager avec nous pour envisager la suite de votre parcours professionnel, il vous suffit d'en faire part au prestataire, par téléphone ou par mail et ce afin de poursuivre les démarches d'inscription et de financement.